

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- *BUDGET 2009* -
vote du taux de fiscalité

Séance publique du
jeudi 10 mars 2009 - 20h00
- Le Cheylard -

SOMMAIRE

I – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009	
1 – Budget Primitif Budget Général	4
2 – Budget Primitif Eau	9
3 – Budget Primitif Assainissement	11
4 – Budget Primitif Zone d’activités d’ARIC	13
5 – Budget Primitif Zone d’activités des Prés de l’Eyrieux	15
II – VOTE DES TAUX DE FISCALITE	16
III – EAU § ASSAINISSEMENT	
1 – Délégation de maîtrise d’ouvrage eaux pluviales de la commune du Cheylard	16
2 – Acquisition de terrain et source du captage des Vernets sur St Julien Labrousse	17
IV – INTERVENTIONS ECONOMIQUES	
1 – Subvention 2009 au Site de Proximité des Boutières	17
V – ZA des PRES de l’EYRIEUX	
1 – Autorisation donnée au Président de signer l’acte notarié de convention de servitude à EDF	18
VI – L’ARCHE DES METIERS	
1 – Versement complémentaire des subventions dans le cadre de la Fête de la Science 2008	18
VII – QUESTIONS DIVERSES	
1 – Rapport commissaire enquêteur / Enquête publique éoliennes de St Genest Lachamp /	19
2 – Projet pôle enfance jeunesse	19
VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	20

Date de la convocation : 7 mars 2009

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 43

Étaient présents : M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés: Mme Nathalie CHAREYRE, représentée par Mme Josette MANEVAL, M. Gérard CUMIN, procuration à M. Roger PERRIN, Mme Amandine SALLES, représentée par Mme Fabienne ARNAUD, Melle Annie FAURE, représentée par M. Gérard MARIJON.

Absents excusés : M. Jérôme MASSON, Mme Martine ARNAUD, M. Christophe VOLLE.

Absents : M. André JOUVE.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Patrick BÖLHE.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Pierre SALLES, ingénieur territorial à la CCPC
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- André BEAL, Trésorier communautaire

I – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009

Introduction par M. le Président :

"Le budget qui va vous être présenté est un budget maîtrisé, dans la suite du débat d'orientation budgétaire :

- *satisfaisant les demandes de la population,*
- *permettant au territoire de poursuivre la mise en place de services au public (pôle enfance jeunesse, sport, animations, culture...), de le moderniser et de le rendre accueillant et rayonnant,*
- *sans oublier les indispensables travaux de l'eau et de l'assainissement.*

Son équilibre permet de ne pas hypothéquer les finances futures, laissant une marge de manœuvre budgétaire pour les années qui viennent et les éventuelles difficultés financières futures.

Le premier poste est encore la politique famille/jeunesse, vient en second le sport et en troisième position la culture.

C'est une forte volonté de l'exécutif de poursuivre la qualité de vie dans la Communauté de communes du Pays du Cheylard pour les années qui viennent.

Pour son équilibre, il n'est demandé qu'une augmentation de 2 % des taux des quatre taxes, ce qui représente un produit attendu supplémentaire, pour les ménages de 4022 euros, soit 0,60 €/habitant. Cette hausse ne pénalise, en ces temps de crise, ni les ménages, ni les industries.

La gestion antérieure de la dette permet pour cette année d'envisager un emprunt de 500 000 euros (somme qui correspond aux prévisions de prix maximales quant aux coûts des projets d'investissement).

Il s'agit d'un budget d'exception en matière d'investissements : 3 millions d'euros.

Quant au fonctionnement, la rigueur est toujours de mise, à l'exception d'une embauche supplémentaire (chargé de mission de développement économique)."

1 – Budget primitif du budget Général :

Avant de passer la parole à Mme la Directrice de la Communauté de communes pour la présentation du budget, M. le Président énonce quelques chiffres clés de ce budget :

Budget de fonctionnement : 4 575 204 €

Budget d'investissement : 3 581 804 €

Virement à la section d'investissement : 730 000 €
(il était de 690 000 € en 2008)

Taxes ménages : le produit attendu 2009 s'élève à 204 879 €

Taux des taxes ménages avec l'augmentation de 2 %:

TH : 1,22 %

TFB : 2,09 %

TFNB : 8,99 %

En ce qui concerne la taxe professionnelle, le produit attendu atteint 2 476 798 € (avec l'augmentation de 2 %, soit un produit supplémentaire de 48 551 €).
Le taux de TP passe de 14,30 % à 14,59 %.

Les taux moyens nationaux EPCI pour 2009 sont :

TH : 2,41 %
TFB : 3,70 %
TFNB : 10,28 %
TP : 13,70 %

Il faut remarquer le début du désengagement de l'Etat quant au niveau des dotations, puisque nous pouvons observer une baisse de la dotation forfaitaire pour 2009. Elle passe en effet de 140 089 € en 2008 à 135 782 € en 2009.

Mme la Directrice détaille certaines lignes du budget de fonctionnement de la Communauté.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
011	Charges à caractère général	790 695.00	764 197.29	869 710.00
012	Charges de personnel	780 000.00	759 744.55	906 000.00
014	Atténuation de charges	1 600 000.00	1 583 341.25	1 555 270.00
65	Autres charges de gestion courante	337 600.00	337 334.56	358 400.00
66	Charges financières	9 840.00	9 751.93	5 505.00
67	Charges exceptionnelles	42 300.00	42 284.35	42 300.00
022	Dépenses imprévues	45 000.00		51 019.00
023	Virement à la section d'investissement	690 000.00		730 000.00
042	Dotations aux amortissements	65 755.00	65 542.27	57 000.00
	total dépenses de fonctionnement	4 361 190.00	3 576 818.70	4 575 204.00

Commentaires :

- Compte 6228 (Divers) : 111 500 € => dont 60 000 € Culture ; 50 000 € L'Arche
- Compte 6231 (Annonces et insertions) : 61 500 € => dont 12 000 € Festival et manifestations culturelles ; 32 000 € Arche ; 11 000 € Eyrium (depuis 2008, la CCPC s'occupe de la communication d'Eyrium)
- Compte 6238 (Frais divers de publicité) : 4 000 € correspond à un reportage qui sera commandé à M. FOUGEIROL.

Mme Pinet, Vice-présidente chargée de la communication, indique que ce reportage sera effectué au printemps 2009 sur l'ensemble des communes de la CCPC. Cela permettra de bénéficier de photos de qualité qui seront mises à la disposition des communes pour leur propre usage (notamment bulletin municipal), le journal de la CCPC, l'Office de tourisme....

- Compte 6288 (autres services) : 7 000 €

Mme la Vice-présidente en charge de la culture explique qu'il est prévu un budget d'animations au profit de la médiathèque et des bibliothèques. Ce budget comprendra cette année deux animations principales:

- Les ateliers des Zarkyroul : caravane itinérante sur les villages de la CCPC dans lesquels il existe une école et une bibliothèque. Cette animation est surtout destinée aux écoles extérieures au Cheylard, car il est impossible de satisfaire toutes les classes du Cheylard.
- Exposition « les coulisses de la BD ». Il est prévu également des interventions du scénariste de la BD dans les collèges du Cheylard.

Mme PINET précise que, comme cela avait été signalé lors de la délibération décidant de la suppression des régies de recettes dans les bibliothèques intercommunales, un budget de 150 euros est mis à la disposition de chaque bibliothèque pour une animation.

- Le chapitre 012 (charges de personnel) est le seul qui emporte une réelle augmentation qui correspond, en partie, à la future embauche d'un chargé de mission développement économique.
- Compte 6574 (subventions) : 263 500 € au profit des associations sportives et culturelles ; est également inclus la subvention à la crèche "l'île aux enfants".
- Compte 67443 (subv. Fermiers) : 42 300 € correspondent à la participation de la collectivité au fonctionnement d'Eyrium.
- Chapitre 014 : 1 555 270 € correspondent aux attributions de compensation, c'est-à-dire les versements de fiscalité effectués par la CCPC aux communes membres.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
002	Excédent de fonctionnement reporté	337 000.00		317 194.00
013	Atténuation de charges	24 800.00	25 379.84	24 600.00
70	Produits des services	141 000.00	168 044.81	149 250.00
73	Impôts et taxes	2 552 909.00	2 556 287.11	2 709 729.00
74	Dotations et participations	1 287 221.00	1 370 051.98	1 349 421.00
76	Produits financiers	8 260.00	8 264.25	5 010.00
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000.00	6 254.21	20 000.00
	total recettes de fonctionnement	4 361 190.00	4 134 502.21	4 575 204.00

Commentaires :

- Compte 7311 : 2 681 300 € de produit fiscal attendu
205 183 € pour la fiscalité ménage
2 476 119 € pour la taxe professionnelle
- Compte 74718 : 49 350 € => dont 40 000 € pour L'Arche (contrat objectif Etat).
- Compte 7472 : 108 500 € => 11 000 € Festival ; 91 000 € L'Arche ; 6 500 € pour les équipements sportifs dans le cadre de mise à disposition du lycée de nos équipements sportifs.
- Compte 7473 : 83 200 € => dont 60 000 € L'Arche ; 10 000 € Sports (mise à disposition du collège des équipements sportifs) ; 6 000 € culture ; 6 000 € participation du Conseil général pour les transports à la demande.
- Compte 7478 : 152 000 € => dont 100 000 € pour le centre de loisirs dans le cadre du contrat enfance jeunesse ; 50 000 € L'Arche (Tistra, CCSTI...).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
001	Déficit d'investissement reporté	61 983.00		54 660.00
16	Remboursement d'emprunts	85 200.00	83 034.67	44 250.00
20	Immobilisations incorporelles	27 700.00	27 156.22	73 000.00
204	Subventions d'équipement versées	20 000.00		20 000.00
21	Immobilisations corporelles	215 462.00	156 378.28	101 400.00
23	Immobilisations en cours	797 200.00	740 591.19	3 263 200.00
020	Dépenses imprévues	8 734.00		5 294.00
040	Travaux en régie	10 000.00	6 254.21	20 000.00
	total dépenses d'investissement	1 206 279.00	1 014 576.93	3 581 804.00

Les opérations d'investissement programmées dans ce budget 2009 sont :

- **Eyrium :**
 - Etude d'aménagement du site : 20 000 €
 - Travaux d'aménagement 2009 : 100 000 €
 - Acquisitions de terrains : 20 000 €
- **Etudes :**
 - Etude pour la mise en place d'une Zone de Développement Eolien : 15 000 €
 - Etude d'aménagement d'un altiport : 30 000 €
- **Pôle Enfance jeunesse :**
 - Travaux et maîtrise d'œuvre : 2 152 800 €

- **Sports :**
 - Construction d'une salle de gymnastique + équipements : 780 000 €
 - Réfection du sol du gymnase : 130 000 €
 - Grillage et pare-ballon Stade La Palisse : 20 000 €
 - Rideaux buvette Stade La Palisse : 2 600 €
 - Acquisition d'une pompe d'arrosage Stade St Julien Labrousse : 5 000 €
 - Achat de fournitures : 400 €

- **L'Arche des Métiers :**
 - Aménagement "expo textile" : 80 000 €

- **Acquisition de divers matériels :**
 - Acquisition d'un tracteur (tonte des stades) : 40 000 €
 - Matériel informatique : 18 000 €
 - Mobilier : 5 000 €
 - Acquisition d'une caisse enregistreuse et d'un terminal de paiement : 2 300 €
 - Achat de supports vêtements pour l'Arche : 500 €
 - Banderoles CCPC : 1 000 €
 - Mobilier de randonnée : 15 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
021	Virement de la section de fonctionnement	690 000.00		730 000.00
10	Dotations fonds divers	304 164.00	294 094.70	719 360.00
13	Subventions d'investissement	99 980.00	72 674.77	1 534 065.00
16	Emprunt	0	0	500 000.00
27	Autres immobilisations financières	46 380.00	46 377.07	41 379.00
040	Dotations aux amortissements	65 755.00	65 542.27	57 000.00
	total recettes d'investissement	1 206 279.00	479 899.76	3 581 804.00

Commentaires :

- Pour le projet du pôle Enfance/Jeunesse : il est attendu 973 800 € de subventions
- Pour la construction de la salle de gymnastique : 501 500 € de subventions sont prévues
- Pour l'exposition textile : 35 250 € de subventions
- Pour le mobilier de randonnée : 8 745 € dans le cadre de Cap Territoire
- Un emprunt de 500 000 € est inscrit dans le cadre de l'équilibre du plan de financement du pôle enfance jeunesse.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget général.

2 - Budget Primitif Eau :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
011	Charges à caractère général	76 000.00	61 605.90	49 500.00
022	Dépenses imprévues	6 800.00		5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	123 415.00		192 730.00
042	Dotations aux amortissements	123 340.00	123 335.60	125 910.00
66	Charges financières	15 550.00	15 535.99	19 000.00
	total dépenses de fonctionnement	345 105.00	200 477.49	392 140.00

Commentaires :

- Le chapitre 011 est en diminution, puisqu'en 2008, la première partie du schéma directeur (le diagnostic des réseaux) a été effectuée.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
002	Excédent de fonctionnement reporté	92 585.00		103 240.00
042	Dotations aux amortissements subventions	57 025.00	57 022.26	58 900.00
70	Vente de produits	194 500.00	259 138.62	230 000.00
	total recettes de fonctionnement	345 105.00	409 742.14	392 140.00

M. le Président fait remarquer au conseil communautaire que la consommation d'eau a baissé depuis quelques années, certainement grâce à une prise de conscience citoyenne des économies à faire sur la gestion de l'eau.

Il rappelle que le prix de l'eau (part collectivité) n'a pas augmenté depuis 11 ans.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
020	Dépenses imprévues	5 295.00		36 640.00
040	Dotations aux amortissements subventions	57 025.00	57 022.26	58 900.00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	75 000.00	28 926.06	110 000.00
16	Remboursement emprunts	65 600.00	65 581.18	34 100.00
20	Immobilisations corporelles			165 000.00
21	Immobilisations incorporelles	2 000.00		12 000.00
23	Immobilisations en cours	470 000.00	176 886.83	529 000.00
	total dépenses d'investissement	755 000.00	408 496.63	945 640.00

M. le Vice-président chargé de l'eau détaille les travaux prévisionnels programmés pour 2009 :

- Chapitre 20 : 165 000 € concerne le schéma directeur eau potable.
- Chapitre 21 : 12 000 €, somme prévue en cas de besoin d'acquisition de terrains ou de sources
- Chapitre 23 : 529 000 € (restes à réaliser 2008 inclus)
 - Restes à réaliser 2008 :
 - Chaussinand (Accons) : 25 000 €
 - Ribefaute (Mariat) : 120 000 €
 - Coteaux de la Gare (Le Cheylard) : 20 000 €
 - Nouveaux programmes 2009 :
 - Quartier du Bacha (Les Nonières) : 17 000 €
 - Chantelauve Sud (Le Cheylard) : 175 000 €
 - Chabannes (Le Cheylard) : 175 000 €
 - Divers équipements de surveillance : 32 000 €
 - Mise en conformité de captages (procédures) : 40 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
001	Excédent d'investissement reporté			41 975.00
021	Virement de la section de fonctionnement	123 415.00		192 730.00
040	Dotations aux amortissements	123 340.00	123 335.60	125 910.00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	75 000.00	28 926.06	110 000.00
10	Dotations fonds divers	176 745.00	176 747.98	106 025.00
13	Subventions d'investissement	121 500.00	92 536.00	259 000.00
27	Transfert de droits (récupération TVA)	75 000.00	28 926.06	110 000.00
	total recettes d'investissement	755 000.00	450 471.70	945 640.00

La plupart des subventions inscrites ne sont pas encore actées par des arrêtés. Les différents travaux prévus seront lancés dès réception des arrêtés de subventions correspondants.

A ce propos, M. le Président indique que le contrat terre d'eau du Conseil général a été voté en commission permanente du 2 mars 2009. Il s'est prononcé par un vote contre du fait de l'iniquité constatée dans l'attribution des subventions au territoire de la CCPC (cf. communications du Président lors de la séance du conseil communautaire du 12 février 2009).

M. le Dr Jacques CHABAL, Président de la Communauté de communes propose au conseil communautaire qu'une délibération de principe soit adoptée ce soir afin de demander au Conseil général une plus grande équité territoriale dans la répartition des subventions départementales, une juste reconnaissance du travail effectué par

les responsables et l'attribution de subventions à hauteur des projets proposés et réfléchis en amont par les responsables et les commissions.

L'ensemble du conseil communautaire se prononce pour l'adoption de cette délibération en ces termes :
après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Eau.

3 - Budget primitif Assainissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
011	Charges à caractère général	39 000.00	31 207.57	92 811.00
022	Dépenses imprévues	3 900.00		3 700.00
023	Virement à la section d'investissement	102 571.00		108 495.00
042	Dotations aux amortissements	212 663.00	212 661.70	218 050.00
66	Charges financières	13 100.00	13 060.72	18 220.00
	total dépenses de fonctionnement	371 234.00	258 429.99	441 276.00

Commentaires :

M. le Président explique que le budget de fonctionnement de l'Assainissement a dû faire l'objet d'une hausse cette année suite à un reliquat de redevance pollution réclamé par l'Agence de l'Eau (dû aux nouvelles règles).

L'Agence de l'Eau demande à ce que la CCPC lui règle la somme de 66 810,36 €.

M. le Président indique qu'une demande de délai de paiement va être envoyée à M. l'Agent Comptable de l'Agence de l'Eau. Le courrier sollicitera également des explications sérieuses sur le mode de calcul de cette somme.

Afin de pouvoir absorber cette dette, il précise qu'il a été prévu de réduire la participation du budget annexe Assainissement au budget Général à 12 000 € (au lieu de 24 000 €), le reste étant pris en charge par le budget Assainissement.

M. le Vice-président chargé de l'Assainissement indique qu'une autre solution était possible : faire supporter sur les usagers cette dette en augmentant temporairement le tarif de la redevance Assainissement. Cette solution n'a pas été retenue.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
002	Excédent de fonctionnement reporté	96 540.00		151 126.00
042	Dotations aux amortissements subventions	89 694.00	89690.45	90 150.00
70	Vente de produits	150 000.00	170 057.89	150 000.00
74	Subventions d'exploitation	35 000.00	90 632.03	50 000.00
	total recettes de fonctionnement	371 234.00	446 923.16	441 276.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
020	Dépenses imprévues	58 096.00		27 392.00
040	Dotation aux amortissements subventions	89 694.00	89 690.45	90 150.00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	108 000.00	52 460.05	100 000.00
16	Remboursement emprunts	22 500.00	22 439.01	24 000.00
20	Immobilisations corporelles			120 000.00
21	Immobilisations incorporelles	7 000.00	1 406.28	3 000.00
23	Immobilisations en cours	862 000.00	321 337.09	1 000 000.00
	total dépenses d'investissement	1 147 290.00	487 332.88	1 364 542.00

M. le Vice-président chargé de l'assainissement détaille les travaux prévisionnels programmés pour 2009 :

- Chapitre 20 : 120 000 € concernent le schéma directeur assainissement.
- Chapitre 21 : 3 000 €, somme prévue en cas de besoin d'acquisition de terrains
- Chapitre 23 : 1 000 000 € (restes à réaliser 2008 inclus)
 - Restes à réaliser 2008 :
 - Mise aux normes STEP : 40 000 €
 - Ribefaite (Mariac) : 350 000 €
 - Coteaux de la Gare (Le Cheylard) : 36 000 €
 - 2^{ème} tranche de St Cierge : 40 000 €
 - Nouveaux programmes 2009 :
 - Chantelauve Sud (Le Cheylard) : 175 000 €
 - Chabannes (Le Cheylard) : 175 000 €
 - Chantelauve Bas (Le Cheylard) : 60 000 €
 - Chambaud (raccordement gîte) : 14 000 €
 - Mise aux normes STEP : 110 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
001	Excédent d'investissement reporté	146 056.00		270 630.00
021	Virement de la section de fonctionnement	102 571.00		108 495.00
040	Dotations aux amortissements	212 663.00	212 661.70	218 050.00
041	Transfert de droits (récupération TVA)	108 000.00	52 460.05	100 000.00
10	Dotations fonds divers			37 367.00
13	Subventions d'investissement	470 000.00	294 327.80	530 000.00
27	Transfert de droits (récupération TVA)	108 000.00	52 460.05	100 000.00
	total recettes d'investissement	1 147 290.00	757 965.94	1 364 542.00

Comme cela a été indiqué pour le budget eau, les nouveaux programmes seront lancés après réception des arrêtés de subventions correspondants.

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget Assainissement.

4 - Budget Primitif Zone d'activités d'Arlic :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
011	Charges à caractère général	587 782.00	172 474.48	447 500.00
023	Virement à la section d'investissement	625 766.00		39 500.00
042	Opérations de stocks	2 083 720.00	2 083 719.12	2 303 535.00
66	Charges financières	48 000.00	47 340.81	50 000.00
	total dépenses de fonctionnement	3 365 419.00	2 350 875.22	2 890 535.00

M. le Vice-président en charge des zones d'activités précise les principales dépenses d'aménagement qui sont prévues en 2009 :

- Compte 6045 (achat d'études) : 175 000 € concernent la maîtrise d'œuvre réglée au bureau d'études.
- Compte 605 (travaux) : 250 000 €
 - 150 000 € pour les fouilles archéologiques imposées par la DRAC
 - 100 000 € de restant dû sur le marché en cours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
042	Opérations de stocks	2 671 502.00	2 303 534.41	2 803 535.00
043	Opérations d'ordre	48 000.00	47 340.81	50 000.00
70	Vente de terrains aménagés	331 141.00	0	37 000.00
	total recettes de fonctionnement	3 365 419.00	2 585 924.80	2 890 535.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
001	Déficit d'investissement reporté	588 065.00		773 815.00
040	Opérations de stocks	2 671 502.00	2 303 534.41	2 803 535.00
16	Remboursement emprunts	250 000.00	111 111.00	112 000.00
	total dépenses d'investissement	3 509 567.00	2 414 645.41	3 689 350.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
021	Virement de la section de fonctionnement	625 766.00		39 500.00
040	Dotations aux amortissements	2 083 720.00	2 083 719.12	2 303 535.00
10	Dotations fonds divers	0	0	186 899.00
16	Emprunts	754 905.00	100 000.00	1 159 416.00
	total recettes d'investissement	3 509 567.00	2 228 895.66	3 689 350.00

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la Zone d'activités d'Aric.

5 - Budget Primitif Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
011	Charges à caractère général	1 081 000.00	575 593.23	1 005 300.00
022	Dépenses imprévues			5 159.00
023	Virement à la section d'investissement	969 225.00		750 000.00
042	Opérations de stocks	619 692.00	619 689.01	1 088 790.00
66	Charges financières	14 000.00	13 502.45	12 541.00
	total dépenses de fonctionnement	2 697 787.00	1 222 287.14	2 873 790.00

M. le Vice-président en charge des zones d'activités fait état des principales dépenses d'aménagement qui sont prévues en 2009 :

- Compte 6045 (achat d'études) : 100 000 € concerne la maîtrise d'œuvre réglée au bureau d'études.
- Compte 605 (travaux) : 900 000 € comporte :
 - 300 000 € de la tranche conditionnelle à la 1^{ère} tranche d'aménagement de la zone. Cette tranche conditionnelle va consister en la réfection de la voie de Lapra (du rond-point d'entrée dans la zone de la Palisse à l'entrée de la zone des Prés de l'Eyrieux) lourdement endommagée par les transports de matériaux sur la ZA.
 - 600 000 € de mise en route de la 2^{ème} tranche d'aménagement de la zone (sur les 1 200 000 € d'estimation).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
042	Opérations de stocks	1 714 562.00	1 148 786.93	2 105 790.00
043	Opérations d'ordre	13 505.00	13 502.45	12 000.00
70	Vente de terrains aménagés	398 225.00	107 600.00	250 000.00
74	Subventions	576 000.00	66 149.73	506 000.00
	total recettes de fonctionnement	2 711 292.00	1 336 039.11	2 873 790.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
001	Déficit d'investissement reporté	459 593.00		706 806.00
040	Opérations de stocks	1 774 562.00	1 148 786.93	2 105 790.00
16	Remboursement emprunts	55 000.00	53 515.04	55 500.00
	total dépenses d'investissement	2 289 155.00	1 202 301.97	2 868 096.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévu BP 2008	Réalisé 2008	BP 2009
021	Virement de la section de fonctionnement	969 225.00		750 000.00
040	Dotations aux amortissements	679 692.00	619 689.01	1 088 790.00
10	Dotations fonds divers			39 882.00
16	Emprunts	700 238.00	320 400.00	989 424.00
	total recettes d'investissement	2 289 155.00	955 089.01	2 868 096.00

Après avoir demandé aux délégués communautaires s'ils n'avaient pas de question, M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux.

II – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2009

Comme il l'avait déjà indiqué dans son introduction à la présentation des budgets, M. le Président confirme sa proposition d'augmenter les taux des quatre taxes de 2 %.

Rappel des nouveaux taux :

TH : 1,22 %

TFB : 2,09 %

TFNB : 9,00 %

TP : 14,60 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'augmentation de 2 % des taux des quatre taxes.

III – EAU & ASSAINISSEMENT

1 – Délégation de maîtrise d'ouvrage eaux pluviales de la commune du Cheylard :

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, vice-président chargé de l'eau et l'assainissement.

M. le Vice-président indique qu'en ce qui concerne les travaux de l'Avenue de Chabannes-Place du Serre-Jagornac-Libération (Commune du Cheylard), tous les réseaux humides doivent être refaits. Or, la réfection du réseau d'eaux pluviales est de la compétence de la commune du Cheylard. Afin de simplifier la gestion des travaux qui doivent être effectués et lancer une procédure unique, il est proposé que la commune du Cheylard délègue la maîtrise d'ouvrage à la CCPC pour

l'ensemble de ces travaux. Une convention doit être signée entre les deux collectivités.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la Commune de Le Cheylard dans le cadre de cette opération et d'autoriser le Président à signer la convention de délégation qui s'y rapporte.

2 – Acquisition de terrain et source du captage des Vernets sur St Julien Labrousse :

Dans le cadre de la mise en conformité des captages d'eau potable, M. le Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement indique que la CCPC a l'opportunité de régulariser l'emprise du périmètre de protection du captage des Vernets sur la commune de St Julien Labrousse.

Après négociation avec le propriétaire de la source (M. et Mme CHAZAL) et le propriétaire de l'accès (M. MAZOT), il est proposé d'acquérir deux parcelles :

- La parcelle D 1470 (qui comprend la source) à M. et Mme CHAZAL pour la somme de 3 000 euros.
- Une partie de la parcelle D 277 à M. MAZOT pour la somme forfaitaire de 150 euros.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir les deux parcelles et d'autoriser le Président à signer les actes notariés s'y rapportant.

IV – INTERVENTIONS ECONOMIQUES

1 – Subvention 2009 au Site de Proximité des Boutières :

M. le Vice-président en charge des affaires économiques indique qu'il faut renouveler la convention avec le Site de Proximité des Boutières. Cette convention définit le cadre dans lequel le Site de Proximité des Boutières assure ses missions au service des publics et des projets du canton du Cheylard.

Il propose que le montant de la participation versée au Site de Proximité soit augmenté à 4 000 euros, soit 1 000 euros de plus que l'année précédente.

Il précise que cette participation devrait en principe être de 1 euros par habitant.

M. le Président intervient pour rapporter au Conseil son entrevue avec la mission locale au cours de laquelle il a conforté l'attachement de la Communauté de communes à travailler avec le Site de Proximité.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de porter la participation de la CCPC au Site de Proximité à 4 000 euros en 2009 et d'autoriser le Président à signer la convention qui s'y rapporte.

V – ZA DES PRES DE L'EYRIEUX

1 – Autorisation donnée au Président de signer l'acte notarié de convention de servitude à EDF :

M. le Vice-président chargé des zones d'activité indique qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le Président à signer l'acte notarié relatant la convention de servitude foncière donnée à ERDF pour l'installation d'un transformateur.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte notarié faisant état de la convention de servitude foncière à ERDF.

VI – L'ARCHE DES METIERS

1 – Versement complémentaire des subventions dans le cadre de la Fête de la Science 2008 :

Mme la Vice-présidente en charge de la culture rappelle qu'en décembre 2008, le conseil communautaire a été amené à délibérer sur une partie des reversements de subventions donnés aux partenaires de la Fête de la Science 2008. Il convient aujourd'hui d'effectuer les versements complémentaires à ceux qui ont rendu leurs comptes, à savoir :

- Carrefour laïque d'Aubenas : 300 €
- Musée d'Orgnac : 250 €
- Médiathèque du Teil : 200 €
- L'Ecole du Vent : 500 €
- Clapas "les éruptions volcaniques" : 250 €
- Clapas "gérer les crues" : 200 €
- Médiathèque de Guilherand-Granges : 250 €
- MJC Trois-Rivières : 700 €

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, les versements exposés ci-dessus au titre des subventions pour l'organisation de la Fête de la Science 2008.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Rapport du Commissaire-enquêteur concernant l'enquête publique sur les éoliennes de St Genest Lachamp :

M. le Président informe le Conseil communautaire qu'il a été destinataire du rapport officiel du commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans le dossier d'implantation des éoliennes de St Genest Lachamp.

M. le Président donne la parole à M. Christophe SABY, Maire de St Genest Lachamp afin qu'il rende compte des conclusions du commissaire.

M. SABY indique qu'une très grande majorité des personnes se déclarant pour le projet sont des habitants du canton, alors que ceux qui sont contre, vivent à l'extérieur du territoire. D'autre part, malgré la forte pression dont a fait l'objet le commissaire-enquêteur de la part des opposants, ce dernier a émis un avis favorable en se fondant sur le fait que la carte PNR a été adoptée après la mise en route du projet et sur le résultat des élections municipales de la commune de St Genest Lachamp.

M. le Président et M. le Maire réaffirme le sérieux et l'impartialité avec lesquels le commissaire enquêteur a effectué son travail.

M. Roche, Maire de Mariac et vice-président responsable de cette compétence acquiesce et se réjouit lui aussi du résultat de cette enquête.

M. le Président indique que ce rapport favorable permet d'engager les autres réflexions sur les énergies renouvelables (ZDE notamment).

2 – Projet de pôle Enfance/Jeunesse :

M. le Président informe que le comité de pilotage du VALDAC s'est réuni et a émis un avis favorable au dossier de subvention présenté par la CCPC dans le cadre de ce projet. Le dossier de subvention est maintenant transmis à la Région Rhône-Alpes pour décision sur le montant et l'attribution de la subvention.

D'autre part, laissant la parole à M. René Julien, vice-président responsable, celui-ci signale que le jury de concours va se réunir le mardi 17 mars 2009 à 14h afin de donner son avis sur le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre. Les quatre candidats doivent en effet remettre leur projet afin qu'il soit étudié ce jour-là. Il revient au Président de la CCPC de décider en dernier lieu du lauréat du concours.

VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Les différentes commissions vont reprendre leurs travaux à la suite du vote des budgets et mettre en place les animations, procédures de travaux qui en découlent.

- M. le Président soulève le problème des difficultés de distribution du courrier. Il informe qu'il va faire préparer une lettre montrant son mécontentement aux responsables de La Poste.

- Mme PINET, Vice-présidente chargée de la culture, rappelle le spectacle des Petites Envolées qui a eu lieu à Mariac le 28 février et remercie les élus pour leur accueil lors de cette manifestation. M. le 1^{er} adjoint de Mariac indique qu'environ 120 personnes assistaient à ce spectacle. M. le Maire de Mariac est tout à fait favorable pour renouveler l'expérience.

Mme PINET en profite également pour remercier la Mairie de Mariac pour l'accueil dans ses locaux de la Compagnie Janvier pendant la durée des travaux de la Chapelle du Cheylard.

Date à retenir et ne pas oublier : l'inauguration de l'exposition sur l'espace et la conférence de Jean-Pierre HAIGNERE le samedi 4 avril 2009.

La prochaine manifestation culturelle communautaire va se dérouler à St Michel d'Aurance le 17 avril avec un apéro-danse par la Cie Dynamo "Servis sur un plateau", dans le cadre du Festival Danse au Fil d'Avril, organisé par les Fédérations des Œuvres Laïques Drôme et Ardèche.

M. le Président clôt la séance et donne rendez-vous aux conseillers communautaires pour le vote des subventions.

Fin de la séance à 22h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

